

# Consignes

## LA DOTATION D'UN PEINTRE



### LES VETEMENTS DE TRAVAIL



- ★ Les vêtements de travail protègent des différentes projections et salissures.



- ★ Les chaussures de sécurité contre les risques de projection et d'écrasement.



### LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



- ★ Les gants de protection contre la manutention manuelle, l'utilisation de peinture et autres produits



- ★ Les lunettes de protection contre le risque de projection



- ★ Le masque de protection des voies respiratoires adapté (FFP1, FFP 3 ou à cartouche, selon les situations)



- ★ Le casque de chantier contre les chutes d'objet



- ★ Le casque anti-bruit lors de l'utilisation d'outils bruyants

**L'EPI est un rempart en matière de sécurité  
VOUS DEVEZ LES PORTER OBLIGATOIREMENT**